



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'ASIPE

Séance du 22 mai 2025

Présidence : Philippe Charmoy, président

En vertu des dispositions de l'art.160ss LEPD, le Conseil intercommunal de l'ASIPE porte à la connaissance des électeurs des communes associées la décision suivante prise dans sa séance du jeudi 22 mai 2025 :

- 1. Approbation du préavis amendé n° 1/2025 : révision des statuts de l'ASIPE, portant le plafond d'endettement de l'ASIPE à CHF 90 millions.**
- 2. Approbation du préavis amendé n° 3/2025 : règlement d'organisation du Conseil intercommunal de l'ASIPE.**
- 3. Approbation du préavis n° 4/2025 : comptes 2024 et rapport de gestion 2024.**

Attesté conforme au procès-verbal :

Payerne, le 27 mai 2025.

Le président :

Philippe Charmoy



La secrétaire :

Nadège Bulliard

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE PAYERNE ET ENVIRONS

RUE DERRIÈRE LA TOUR 6
CP 157
1530 PAYERNE

026 662 68 00
INFO@ASIPE-BROYE.CH
WWW.ASIPE-BROYE.CH